PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***lundi 4e*** jour d'octobre deux mille vingt et un, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, à la salle Bona-Arsenault de l'hôtel de ville, sont présents :

Madame Véronique Gauthier, conseillère et messieurs Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Pierre Gagnon et Benoit Poirier, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et trésorier ainsi que madame Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière sont également présents.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 30 septembre 2021.

3.2. Période de questions.

4. Administration générale :

4.1. Rénovation de l'hôtel de ville - Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

4.2. Terrain situé au 140, route de la Rivière (lot 4 311 515) – Confirmation de la vente au plus haut soumissionnaire.

4.3. Dépôt du procès-verbal de correction.

4.4. Recyclage de produits électronique – Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de partenariat avec l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE).

4.5. Négociations avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure-CSN – Approbation de l'entente de principe et autorisation de signature de la convention collective.

4.6. Protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 – Autorisation de signature du protocole d'entente avec la MRC Bonaventure.

4.7. Aménagement d'un écocentre écotouristique – Appuie au projet d'exploitation Jaffa.

4.8. Vente pour non-paiement des taxes municipales – Autorisation de mandater la direction générale de la MRC de Bonaventure pour agir pour et au nom de la ville de Bonaventure.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

5.2. Dépôt de l'étude de préfaisabilité pour l'extension du réseau d'eau potable à Bonaventure est de l'étude eau potable.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

6.2. Adoption de la politique intégration et accueil des nouveaux arrivants (PIANA).

6.3. Adoption de la politique familiale.

6.4. Surface synthétique au Centre récréatif Desjardins – Autorisation de signer le contrat de location pour la tenue du Salon du livre.

6.5. Poste de préposé à la bibliothèque – Autorisation d'embauche.

6.6. Poste temporaire de préposé au centre récréatif Desjardins – Autorisation d'embauche.

6.7. Autorisation de déposer une demande à la MRC dans le volet soutien aux spectacles et événements.

6.8. Mise à niveau du camping de la plage Beaubassin – Autorisation de déposer une demande au programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT).

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

7.2. Dépôt du procès-verbal du CCU de la séance du 28 septembre 2021.

7.3. Règlement R2021-741 création usage 7424-ostréiculture et ajout dans la zone 8-rec – Abrogation du règlement.

7.4. Dépôt du certificat du résultat de la consultation publique concernant la dérogation mineure 2021-09 du 102, ave de Louisbourg (lot 4 311 871) concernant la construction d'une deuxième enseigne excédant la superficie permise.

7.5. Décision à la demande de dérogation mineure 2021-09 du 102, ave de Louisbourg (lot 4 311 871) concernant la construction d'une deuxième enseigne excédant la superficie permise.

7.6. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à des fins autres qu'agricoles – Projet d'hébergement touristique Golf Fauvel – 361 rte 132 EST - lots 4 656 200, 4 656 204 et 4 656 215.

7.7. Ressource partagée en gestion des enjeux animaliers – Autorisation de participer à une entente intermunicipale.

8. Sécurité incendie :

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

9. Autres :

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

2021-10-233 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté avec la correction suivante :

5.2 Dépôt de l'étude de préfaisabilité pour l'extension du réseau d'eau potable à Bonaventure est.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021.

2021-10-234 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire 7 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 30 septembre 2021.

2021-10-235 Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 30 septembre 2021, d'une somme de 168 278.03 $ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 186 283.13 $, pour des déboursés totaux de 354 561.16 $. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

François Bouchard,
Directeur général et trésorier

4. Administration générale :

4.1 Rénovation de l'hôtel de ville - Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

2021-10-236 **CONSIDÉRANT QUE** l'architecte et l'ingénieur ont terminé les plans à 50%;

CONSIDÉRANT les rénovations majeures au bâtiment, l'aménagement du stationnement et des accès à l'hôtel de ville et de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE le programme Réfection et construction des infrastructures municipales d'aide (RÉCIM) finance les travaux à raison de 65 % des frais admissibles selon l'indice 100 $ RFU de la Ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et trésorier à procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

4.2 Terrain situé au 140, route de la Rivière (lot 4 311 515) – Confirmation de la vente au plus haut soumissionnaire.

2021-10-237 **CONSIDÉRANT QUE** la ville possède plusieurs terrains pour des usages de services ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain 4 311 515 situé au 140, route de la Rivière intéressait un citoyen et que ce terrain n'avait pas de nécessité essentielle pour la Ville comme il n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de servitude d'égout fluvial signée avec le Ministère du Transport du Québec en 2019 peut être transférée à l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a établi le montant minimal de l'appel d'offres à 4 700$, montant correspondant à l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission conforme a été déposée lors de l'appel d'offres BON 2021-09-02 pour le terrain situé au 140 route de la Rivière au montant de 7 705.62 $;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et trésorier à confirmer la vente du terrain situé au 140, route de la Rivière (lot 4 311 515) à M. Samuel Parent Essiambre au montant de 7 705.62 $ et d'autoriser le Maire et le directeur général et trésorier à signer les documents à cet effet.

4.3 Dépôt du procès-verbal de correction.

Le procès-verbal de correction du procès-verbal du 6 avril 2021 et de la résolution 2021-04-095 ainsi que du document d'adoption du 2e projet de règlement 2021-742 déposé à la MRC de Bonaventure en vertu de la loi 92.1 sur les cités et les villes est déposé au conseil municipal pour considération. Il est accompagné des documents corrigés.

4.4 Recyclage de produits électronique – Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de partenariat avec l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE).

2021-10-238 **CONSIDÉRANT QUE** la révision de l'entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) simplifie la gestion des changements relatifs aux activités d'ajout ou de retrait de sites, des modifications opérationnelles, d'optimisation du transport des produits en plus de mieux refléter la réalité des points de dépôts officiels;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux recyclés sont de l'équipement électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ne coûte rien à la ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville est compensée en fonction du nombre de tonnes métrique récupérées;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est d'une durée indéterminée et que la ville peut y mettre fin en tout temps avec un préavis écrit de 60 jours;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et trésorier à signer le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE).

4.5 Négociations avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure-CSN – Approbation de l'entente de principe et autorisation de signature de la convention collective.

2021-10-239 **CONSIDÉRANT QUE** l'entente de principe intervenue entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure-CSN et le comité de négociation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des membres du syndicat a entériné l'entente de principe intervenu entre les partis;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité patronal de négociation recommandent au conseil municipal d'entériner l'entente de principe convenue entre les partis;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault, et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente de principe et d'autoriser le Maire Roch Audet, le conseiller Jean-Charles Arsenault et le directeur général et trésorier François Bouchard à signer la convention collective avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure-CSN.

4.6 Protocole d’entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 – Autorisation de signature du protocole d’entente avec la MRC Bonaventure.

2021-10-240 **CONSIDÉRANT QUE** les MRC d’Avignon et de Bonaventure vont en appel d’offres pour le renouvellement du contrat de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclages pour les municipalités de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le prix est déterminé par le nombre de portes de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été adoptée à la MRC en juin 2021 et qu’elle couvre la période de 2021 à 2024;

À CES MOTIFS, il est proposé par Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité d’autoriser le Maire et le directeur général et trésorier à signer le protocole d’entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 avec la MRC de Bonaventure.

4.7 Aménagement d’un écocentre écotouristique – Appui au projet d’exploitation Jaffa.

2021-10-241 **CONSIDÉRANT** le dépôt du projet au programme d’aide financière visant l’optimisation du réseau d’écocentres québécois, volet 1, de Recyc-Québec par Exploitation Jaffa ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un écocentre sur le territoire de la MRC Bonaventure est important pour maximiser la gestion des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Poirier et résolu unanimement que la Ville de Bonaventure est favorable au projet d'aménagement d'un écocentre écotouristique et que la Ville de Bonaventure autorise Exploitation Jaffa à aménager et opérer un écocentre au Centre de transformation régional des matières résiduelles situé au 268 route Saint-Alphonse à Saint-Alphonse-de-Caplan.

4.8 Vente pour non-paiement des taxes municipales – Autorisation de mandater la direction générale de la MRC de Bonaventure pour agir pour et au nom de la ville de Bonaventure.

2021-10-242 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Bonaventure peut agir au nom de la ville pour la gestion des ventes pour taxes;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution est nécessaire pour que le directeur général de la MRC de Bonaventure agisse pour et au nom de la ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par Richard Desbiens, et résolu à l'unanimité d'autoriser de mandater la direction générale de la MRC de Bonaventure pour agir pour et au nom de la ville de Bonaventure lors des ventes pour non-paiement des taxes municipales.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des travaux publics est déposé au conseil municipal pour considération.

5.2. Dépôt de l'étude de préfaisabilité pour l'extension du réseau d'eau potable à Bonaventure est.

L'étude de préfaisabilité pour l'extension du réseau d'eau potable à Bonaventure Est, est déposée au conseil municipal pour considération.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme est déposé au conseil municipal pour considération.

6.2. Adoption de la politique intégration et accueil des nouveaux arrivants (PIANA).

2021-10-243 **CONSIDÉRANT QUE** depuis plus de trente ans, un comité de bénévoles s'occupait de l'accueil des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaitait bonifier son action envers les nouveaux arrivants;

C**ONSIDÉRANT QU'UN** mandat a été donnée à la firme Dancause pour soutenir un comité d'élaboration d'une politique d'intégration et d'accueil des nouveaux arrivants (PIANA);

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite s'engager dans un processus d'amélioration via la mobilisation et le dialogue avec les acteurs du milieu et avec les nouveaux arrivants afin de mettre en place un plan d'action concerté;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action est basé sur des objectifs stratégiques précis et les cinq orientations permettront d'adresser les enjeux qui touchent la Ville et ses nouveaux arrivants;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique d'intégration et d'accueil des nouveaux arrivants (PIANA) de Bonaventure.

QU'UN comité soit formé pour assurer l'élaboration d'un plan d'action et son suivi, ainsi que pour assurer le processus d'amélioration continue.

6.3.Adoption de la politique familiale.

2021-10-244 **CONSIDÉRANT QUE** la politique familiale, élaborée par un comité citoyen, était échue depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau comité propose un plan d'action sur trois ans (2021-2023);

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère la famille comme étant le lieu privilégié de développement et d'apprentissage des individus**;**

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère comme essentiels pour le bien-être et l'épanouissement de ses familles les principes suivants : le développement durable, les saines habitudes de vie, le déplacement actif, la solidarité intergénérationnelle et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de la concertation avec sa population et de la coopération avec les autres municipalités ainsi qu'avec les acteurs des milieux communautaire, scolaire, économique et culturel afin que l'action en faveur des familles soit la plus cohérente possible;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique familiale 2021-2023 de Bonaventure.

QU'UN comité de suivi du plan d'action soit formé afin d'assurer la mise en place des actions proposées ainsi que leur mise à jour.

6.4. Surface synthétique au Centre récréatif Desjardins – Autorisation de signer le contrat de location pour la tenue du Salon du livre.

2021-10-245 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a conclu une entente avec le Conseil d'administration du Salon du livre le 13 juillet dernier et qu'à l'article 15 de l'entente, la Ville s'engage à prêter le centre récréatif Desjardins pour la tenue de l'événement du 21 au 24 octobre 2021 puisque le Centre Bonne Aventure est présentement utilisé par le CPE de la Baie;

CONSIDÉRANT QUE l'espace dans les salles du deuxième étage du centre récréatif Desjardins ne permet pas d'installer les kiosques des auteurs, la surface sur la glace est la seule option viable;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la ville de fournir un endroit adéquat pour la tenue de l'événement et d'assurer un usage multifonctionnel du centre récréatif Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le montant total d'une surface synthétique pour recouvrir la glace est évalué à 10 000$, ce qui inclus les frais de location de la surface synthétique à la ville d'Amqui au montant 6 318$, plus 1 000$ pour les coûts d'installation, plus les frais de transport pour lesquels une soumission devra être faite;

CONSIDÉRANT QUE le Salon du Livre est un événement majeur pour la ville de Bonaventure et qu'il permet à celle-ci de rayonner au niveau culturel;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la ville à assumer les frais de location, de transport et d'installation d'une surface synthétique au Centre récréatif Desjardins pour la tenue du Salon du Livre de Bonaventure et d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à signer le contrat de location de la surface synthétique.

QUE le financement soit fait à même l'état des opérations régulières.

6.5.Poste de préposé à la bibliothèque – Autorisation d'embauche.

2021-10-246 **CONSIDÉRANT QU'EN** août dernier, le préposé de longue date travaillant à la bibliothèque nous a annoncé qu'il quitterait ses fonctions en octobre 2021;

CONSIDÉRANT nos besoins en employés afin de répondre aux heures d'ouverture de la bibliothèque pour continuer d'assurer un service de qualité auprès des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bresch est disponible pour le poste et connait déjà le système de la bibliothèque;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à procéder à l'embauche de Mme Élodie Bresch au poste de préposée à la bibliothèque et de lui accorder le premier échelon de l'échelle salariale en vigueur. Elle entrera en fonction dès le 20 septembre 2021.

6.6. Poste temporaire de préposé au centre récréatif Desjardins – Autorisation d'embauche.

2021-10-247 **CONSIDÉRANT** le désir d'offrir à nos citoyens des installations de loisirs sécuritaires et bien entretenues;

CONSIDÉRANT la difficulté de combler un poste de préposé responsable pour le centre récréatif Desjardins;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à procéder à l'embauche de de M. Daniel Bernard pour un poste temporaire de préposé au centre récréatif Desjardins. Il débutera le 20 septembre 2021.

6.7 Autorisation de déposer une demande à la MRC dans le volet soutien aux spectacles et événements.

2021-10-248 **CONSIDÉRANT QUE** la ville à accès à une aide de 5000$ à la MRC dans le volet soutien aux spectacles et événements pour soutenir les spectacles et les événements tenus à Bonaventure en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, comme par les années passées, la Ville appuiera les événements pour un montant égal à celui de la MRC;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à procéder à la demande d'aide financière au FRR de la MRC au montant de 5000$ dans le volet soutien aux spectacles et événements pour soutenir les spectacles et les événements tenus à Bonaventure en 2021.

6.8 Mise à niveau du camping de la plage Beaubassin – Autorisation de déposer une demande au programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT).

2021-10-249 **CONSIDÉRANT QUE** le projet d'amélioration des services et de l'aménagement des terrains à l'est du bâtiment de service du camping de la plage Beaubassin est en préparation depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT l'état de désuétude de cette section du camping de la plage Beaubassin, de l'insatisfaction des visiteurs.

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage et le besoin criant de site supplémentaire pour répondre à cette demande croissante.

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un investissement important et que les programmes d'aide financière n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT) nous donne la possibilité d'obtenir un financement couvrant 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bonaventure s'engage à contribuer au projet par une mise de fonds minimale de 20 % du coût de celui-ci, selon le montage financier présenté, et à fournir une participation complémentaire au financement du projet, le cas échéant (dans le cas d'une communauté ou nation autochtone, la mise de fonds minimale est de 10 %);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bonaventure s'engage à payer la portion non financée du projet par le biais d'un règlement d'emprunt et qu'à l'achèvement des travaux, à prendre en charge complètement les coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), et ce, pendant une période d'au moins cinq ans;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à déposer une demande d'aide financière au programme d'aide à la relance l'industrie touristique (PARIT) dans le cadre du projet de mise à niveau du camping de la plage Beaubassin.

Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel, le rapport sommaire mensuel pour les activités du mois de septembre ainsi que le rapport sommaire pour l'année 2021 du service d'urbanisme ont été déposés au conseil municipal pour considération.

7.2. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) tenu le 28 septembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion 28 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé aux membres du conseil municipal pour considération.

7.3 Règlement R2021-741 création usage 7424-ostréiculture et ajout dans la zone 8-rec – Abrogation du règlement.

2021-10-250 **CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 2021-741 modifiant le Règlement de zonage 2006-543 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 de par la résolution 2021-04-094;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement devrait être abrogé car l'usage 7424 Ostréiculture, n'est pas requis puisque l'usage 7422 Conchyliculture est déjà présent dans notre règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'aurait pas dû exister car la portion terrestre des activités de la demande initiale pour le projet se retrouve dans la Baie-des-Chaleurs qui est sous juridiction fédérale;

CONSIDÉRANT QUE tout promoteur doit faire affaire avec le Gouvernement fédéral pour avoir ses autorisations;

CONSIDÉRANT QUE, s'il y a lieu d'avoir des bâtiments administratifs en lien avec ce projet et qui ne seraient pas déjà autorisés dans la zone 8-REC, une modification règlementaire pourrait avoir lieu;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro R2021-741 modifiant le Règlement de zonage 2006-543 de la ville de Bonaventure soit abrogé.

7.4 Dépôt du certificat du résultat de la consultation publique concernant la dérogation mineure 2021-09 du 102, ave de Louisbourg (lot 4 311 871) concernant la construction d'une deuxième enseigne excédant la superficie permise.

La directrice générale adjointe et greffière dépose au conseil municipal le certificat relatif au déroulement de la consultation publique concernant la dérogation mineure du lot 4 311 871 situé au 102, ave de Louisbourg.

Aucun commentaire n'a été adressé à la Ville à la suite de la publication de l'avis public émis pour la consultation publique écrite sur la dérogation mineure précédemment nommée.

7.5 Décision à la demande de dérogation mineure 2021-09 du 102, ave de Louisbourg (lot 4 311 871) concernant la construction d'une deuxième enseigne excédant la superficie permise.

2021-10-251 **CONSIDÉRANT QUE** cette demande aura pour effet d'autoriser la construction d'une deuxième enseigne commerciale appliquée sur la face du bâtiment donnant sur l'avenue de Louisbourg et d'une superficie de 5,01 mètres carrés pour un total combiné de 10,7 mètres carrés (5,69 m2 + 5,01 m2) alors que le Règlement de zonage 2006-543 impose que, pour chaque face d'un bâtiment, la superficie totale des enseignes commerciales appliquées ne doit pas excéder 4 mètres carrés, et ce, pour l'édifice dont il est question;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre de travaux de transformation intérieure du bâtiment afin de subdiviser le commerce actuel en deux espaces commerciaux distincts et pour lesquels un permis a déjà été accordé;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage présente des proportions harmonieuses entre les deux enseignes ainsi qu'avec le bâtiment et son environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne telle que présentée s'intègre bien dans l'architecture et la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans son procès-verbal du 28 septembre 2021, déposé au conseil séance tenante;

À CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) soit acceptée et que soit acceptée la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une deuxième enseigne commerciale appliquée sur la face du bâtiment donnant sur l'avenue de Louisbourg et d'une superficie de 5,01 mètres carrés pour un total combiné de 10,7 mètres carrés portant sur les dispositions de l'article 209 *Les enseignes commerciales appliquées et perpendiculaires* du chapitre XV : l'affichage du Règlement de zonage 2006-543 de la municipalité de Bonaventure.

QUE cette dérogation porte sur le lot 4 311 871 du Cadastre du Québec (102, avenue de Louisbourg).

7.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à des fins autres qu'agricoles – Projet d'hébergement touristique Golf Fauvel – 361 rte 132 EST - lots 4 656 200, 4 656 204 et 4 656 215.

2021-10-252 **CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole pour la construction de 6 unités d'hébergement touristique et de 8 espaces de camping a été déposée auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour une portion des lots 4656200 et 4656215 ainsi que pour la totalité du lot 4656204 pour une superficie totale de 1,81 ha;

CONSIDÉRANT QUE la portion du lot faisant l'objet de la présente demande apparait sans potentiel cultivable et qu'elle est déjà utilisée pour une utilisation à fin autre qu'agricole soit pour un terrain de golf;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du lot agricole a reçu une autorisation d'utilisation à fin autre de la CPTAQ et que la présente demande a pour but de permettre un usage commercial récréotouristique d'hébergement et présentant une fonction complémentaire à l'usage actuellement exercé sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation ne vient pas nuire à l'agriculture et que le potentiel agricole des lots voisins est faible, car circonscrit par l'usage de terrain de golf;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de terrain de golf voisin du lot faisant l'objet de la demande constitue également un immeuble protégé au sens de la Loi et impose déjà des distances séparatrices minimales pour la pratique de l'agriculture et l'implantation d'unité d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le développement des attraits en termes d'employabilité est nécessaire à la santé économique de Bonaventure et que la perte d'une opportunité telle qu'offerte par ce projet représenterait un recul économique que la ville de Bonaventure ne peut endosser;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder cette demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole soit pour la construction de 6 unités d'hébergement touristique et de 8 espaces de camping pour une portion des lots 4656200 et 4656215 ainsi que pour la totalité du lot 4656204, tous du cadastre du Québec, pour une superficie totale de 1,81 ha.

7.7 Ressource partagée en gestion des enjeux animaliers – Autorisation de participer à une entente intermunicipale.

2021-10-253 **ATTENDU QUE** la municipalité de Bonaventure a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC Avignon, désirent présenter un projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la ville de Bonaventure s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;

QUE soit autorisé le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

QUE soit accepté la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers.

8. Sécurité incendie

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service de sécurité incendie est déposé au conseil municipal pour considération.

9. Autres

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit levée.

Roch Audet Maire	Amélie Nadeau Directrice générale adjointe et greffière

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.